



REPRISE BIENS ISSUS DE CONTRATS RESILIES AVANT JUGEMENT D'OUVERTU

Par **ivressejuridique**, le **10/04/2016** à **12:32**

Bonjour à tous,

Etant étudiant en Master 1 de droit privé et sciences criminelles, et ayant choisi la matière "droit des entreprises en difficultés : procédures collectives" je me retrouve confronté à un cas pratique dont une question me taraude l'esprit. Après maintes recherches infructueuses je ne trouve pas la réponse à ce cas pratique. Je vous sou mets le cas pour obtenir de l'aide de votre part, et je rajouterai les hypothèses qui se sont construites dans ma tête pour y répondre.

L'énoncé est le suivant :

" Un **contrat de crédit-bail** [s]non publié[/s] portant sur un matériel a été consenti au débiteur [s]avant l'ouverture de la procédure[/s]. ce contrat a été **[s]résilié juste avant le jugement d'ouverture[/s]**. le crédit bailleur se demande s'il peut espérer reprendre son bien."

Or, sur internet je ne trouve rien concernant la reprise d'un contrat déjà résilié avant le jugement d'ouverture.

En réalité, je me demande si la réponse n'est pas purement et simplement : impossibilité de reprendre son bien fondée sur la résiliation du contrat post-jugement d'ouverture.

J'aimerais avoir quelques éclaircissements sur la question s'il vous plait.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous avez porté à mon post, ne serait-ce qu'en le lisant.
Bien à vous!